



Puis-je continuer à vivre chez moi?

Discutez avec votre famille, vos amis et vos aidants de ce qui est le plus important pour vous. Posez-vous les questions suivantes :

De quels soins ai-je besoin?

Quels sont les services et ressources communautaires que j'utilise actuellement?

Qu'est-ce qui fonctionne bien pour moi actuellement? Quels sont selon moi mes besoins en matière de soutien?

À quelle fréquence (tous les jours, semaines ou mois) est-ce que je reçois de l'aide, et comment?

Selon vous, y a-t-il d'autres choses que nous devrions savoir à votre sujet et sur votre situation?

Si vous ne pouvez plus prendre vous-même des décisions, quelqu'un peut-il le faire à votre place?

You avez des questions? Explorons ensemble les réponses à celles-ci.

Nous sommes là pour aider à répondre à vos questions ainsi que fournir les soutiens et services dont vous avez besoin.

Appelez pour en savoir plus.

Sans frais au
1-800-225-7225, de 8 h
30 à 16 h 30, sept jours
sur sept

Consultez le site
www.nshealth.ca/soins-continus

santé
nouvelle-écosse
Soins continus
www.nshealth.ca

Programmes et services de soins continus



Vous aider à bien vivre là où vous vous sentez chez vous.

santé
nouvelle-écosse
Soins continus



Programmes et services de soins continus

Appelez sans frais le 1-800-225-7225.

Coordination de vos soins

Les services de soins continus encouragent et soutiennent votre bien-être et votre indépendance. Pour ce faire, nous explorons avec vous les options pouvant vous aider à conserver le plus possible votre indépendance.

Après nous avoir appellé, nous communiquerons avec vous pour évaluer vos besoins en matière de soins. Nous élaborerons avec vous et votre aidant un plan de soins adapté à vos besoins.

Elle déterminera les services auxquels vous avez droit et si vous devez payer des frais. Elle vous aidera de plus à trouver les services qui vous conviennent ainsi qu'à faire le nécessaire pour les obtenir.

Pour vous aider à vivre en toute sécurité et de façon autonome à la maison, nous offrons les programmes et services suivants :

- **Services d'aide à domicile :** aider à se laver, à s'habiller, à préparer les repas **et** à faire le ménage essentiel.
- **Programme de financement direct du soutien à domicile:** fournit une aide financière mensuelle pour aider à payer les coûts des services privés de soutien à domicile (soins personnels, répit, préparation des repas et entretien ménager essentiel).
- **Services de soins infirmiers à domicile :** traitements intraveineux, cathéters, dialyse péritonéale, soin des plaies et soins infirmiers généraux. Ces services nécessitent une prescription d'un médecin ou d'une infirmière praticienne.
- **Programme pour les aidants :** permet d'accorder des fonds aux aidants s'occupant d'une personne à faible revenu ayant des besoins importants en matière de soins.
- **Services de relève pour les familles :** services offerts à domicile ou dans les foyers qui permettent aux aidants de prendre des pauses.
- **Programme communautaire de prêt de lits :** permet d'utiliser un lit d'hôpital à domicile de façon temporaire.
- **Programme communautaire de prêt de fauteuils roulants :** permet aux personnes âgées à faible revenu d'emprunter un fauteuil roulant manuel ou électrique pour l'utiliser à la maison.
- **Services d'oxygénothérapie à domicile :** dispositif d'alerte personnelle ou d'intervention d'urgence.
- **Le programme Home Lift :** offre l'utilisation temporaire d'un système de levage mécanique pour assurer des soins sécuritaires à domicile.
- **Programme d'alerte :** aide les gens à acheter un dispositif d'alerte personnelle ou d'intervention d'urgence.
- **Transition vers les soins de longue durée :** les besoins de chaque personne sont différents et peuvent changer avec le temps. Si vous ne pouvez plus vivre à la maison ou si vos besoins en matière de soins dépassent ce que les soins à domicile peuvent offrir, une maison de soins de longue durée pourrait être une possibilité pour vous.

Pour plus d'information,appelez le
1-800-225-7225.

Chaque programme s'accompagne de critères d'admissibilité.

Selon votre revenu, il se peut que vous deviez payer des frais pour certains services.

N'importe qui peut nous appeler pour référer une personne - à condition que la personne référée soit au courant. Vous n'avez pas besoin d'une référence d'un prestataire de soins de santé pour nous appeler.